

«N'aie pas peur, je suis là»

Pour lutter contre le traumatisme d'enfants confrontés soudainement aux soins médicaux et aux sauvetages, le **144 valaisan** développe deux projets: la peluche «Piwi» et la BD «Baptiste».

Dernièrement, nous sommes venus au secours d'un enfant de 5 ans. Quand sa mère nous a vus arriver, elle a directement tendu son enfant vers nous. Or, celui-ci, en plus de la douleur physique, nous a accueillis avec des yeux horrifiés. C'est tout à fait normal. Entre les bras d'une mère et ceux d'un ambulancier habillé d'une drôle de manière et chargé de nombreux appareils, le choix spontané de l'enfant est évident.» C'est pour lutter et atténuer au maximum les traumatismes psychiques liés à ce genre de situation que l'ambulancier d'Air-Glacières Michel Peter a eu l'idée de créer une bande dessinée préventive destinée à tous les enfants en âge de lire.

214 enfants en ambulance

En plus de soutenir la création et la diffusion de cette bande dessinée «Baptiste et l'ambulance», le 144 valaisan a également fait l'acquisition d'une centaine de peluches vertes «Piwi» dans le but de reconforter, dès sa prise en charge, un enfant qui doit se rendre à l'hôpital en ambulance. «Jusqu'à aujourd'hui, nous récupérons certaines vieilles peluches dans les hôpitaux»,



L'ours «Piwi» fera désormais partie du matériel de tout ambulancier.

affirme Michel Peter, tandis que le directeur du 144 Jacky Michelet met en avant la complémentarité de ces deux «outils». «La bande dessinée doit avant tout être utilisée en amont, dans les classes d'école, en famille à la maison, dans les cabinets de médecin pour enfants, tandis que la peluche doit désormais faire partie du

matériel de tout ambulancier.» En effet, il faut savoir qu'en 2003, 214 enfants de moins de 10 ans ont été transportés en ambulance dans les différents hôpitaux du canton.

Lancé dans les années 90 dans le canton de Saint-Gall par l'Association suisse pour la protection de l'enfant, l'ours en peluche «Piwi» a connu un

essor important depuis deux ans, grâce au soutien financier et en nature de la maison Tupperware. En 2003, 1500 ours ont été placés dans les ambulances suisses, tandis qu'ils seront 2200 à la fin de l'année, utilisés par 61 services de secours différents.

Quant à la bande dessinée, elle a été tirée à 10 000 exem-

Echos favorables

■ L'ambulancier Michel Peter a réalisé cette BD grâce à l'aide du professionnel lausannois PAL, dans le cadre de son travail de diplôme. «J'ai remarqué qu'il n'y avait tout simplement pas de moyens pour traiter des traumatismes psychiques pédiatriques. Comme je lis tous les soirs des histoires à mes enfants, j'ai pensé qu'une BD serait le bon moyen pour faire comprendre aux enfants ce que nous faisons dans l'urgence au moment d'une intervention en ambulance.» Présentée pour la première fois en juin 2004, la BD «Baptiste et l'ambulance» a reçu de nombreux échos favorables du côté du monde médical, mais aussi des enseignants ou des mères de familles. «Une maîtresse qui a travaillé le livre en classe m'a affirmé



que les enfants avaient appris énormément de choses.» Si pour l'instant, la BD n'existe qu'en français, une traduction allemande est prévue, tandis que Michel Peter imagine déjà une suite. Pour vous la procurer, vous pouvez téléphoner au 078 606 48 29 ou envoyer un e-mail à l'adresse pitchmitch@hotmail.com. VF

plaires financés par différents partenaires dont l'OCVS, l'association François-Xavier Bagnoud et les ambulanciers de Martigny. Cinq mille numéros sont destinés au Valais, tandis que les autres cantons romands en bénéficieront de 1000 chacun. Présent hier à Sierre lors de la présentation publique de ces deux projets,

le conseiller d'Etat Thomas Burgener s'est aussi engagé à «proposer à mon collègue Claude Roch de les faire distribuer dans les écoles du canton». Pour Michel Peter, l'objectif est clair: «Si par ce travail, un seul enfant est soulagé de sa souffrance, alors notre mission sera accomplie.»

Vincent Fragnière

Passons enfin le relais!

Plusieurs actions sont menées aujourd'hui à l'occasion de la **Journée nationale du don d'organes**. Rendez-vous à Aigle ou à Sion pour s'informer sur ce sujet encore trop tabou.

Envisager un don d'organes n'est de loin pas encore un réflexe au sein de la population suisse. Notre pays est par ailleurs le seul pays européen à ne pas disposer de

législation uniforme sur la transplantation d'organes. Une première victoire a cependant été remportée par la Fondation Passez le relais, en collaboration avec d'autres

associations qui œuvrent en faveur du don d'organes, qui, après bien des démarches, a finalement obtenu du Conseil des Etats l'adoption du projet de loi sur la transplantation d'organes.

Ce texte, déjà accepté par le Conseil national, donne ainsi enfin à la Suisse les bases d'une législation uniforme en la matière. «Dans les grandes lignes, la loi se base sur le principe du consentement explicite du donneur ou de ses proches et sur la gratuité du don», explique Pascale Lilla, à l'origine de la Fondation Passez le relais. «Elle définit aussi les critères du décès comme l'arrêt de toutes les fonctions cérébrales. A noter que plusieurs points ont divisé

les élus, notamment la primauté de la Confédération sur les cantons en ce qui concerne l'application de la loi, l'inscription de la mention du donneur dans le permis de conduire, le principe de réciprocité du don d'organes ou encore la mise en place de voies de recours.»

Autant de sujets qui constituent les missions premières des associations engagées en faveur des transplantations d'organes, et de la Fondation «Passez le relais» en particulier. Celle-ci a notamment pour objectifs la création d'un registre informatisé regroupant tous les donneurs du pays ou encore l'organisation d'actions de parrainage et de campagnes d'information

comme c'est le cas aujourd'hui à Aigle à l'occasion de la Journée nationale du don d'organes.

Christine Schmidt

La Fondation Passez le relais tient un stand d'information aujourd'hui au centre commercial MMM-Chablais Centre à Aigle de 9 à 17 h. Renseignements au 021 964 19 15 ou www.passezlerelais.org

Lire aussi l'éditorial en page 2

Appel à la solidarité

■ L'Association «Don de moelle» lance un appel à la solidarité à l'occasion de cette Journée nationale du don d'organes. Donner ses organes est une décision personnelle, à prendre en connaissance de cause. Ce qui est capital, ce sont les dispositions nécessaires pour que l'entourage connaisse cette volonté de don. D'où l'importance de remplir et porter sur soi une carte de donneur d'organes. Une autre façon de faire un don est le don de moelle osseuse.

L'Association «Don de moelle» travaille en collaboration avec les services régionaux de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse et ses buts consistent à aider ces services à recruter de nouveaux donneurs de moelle et à sensibiliser la population.

Pour le Valais, un téléphone gratuit est en service au numéro 0800 110 210 du lundi au vendredi. E-mail: transfusion.valais@ichv.ch ou info@don-de-moelle.ch.

A Aigle et Sion

■ Pour cette Journée nationale du don d'organes, Aigle accueillera un stand d'information devant la Migros, tandis qu'à Sion, il sera du côté de la gare. L'Aéroclub Valais emmènera de jeunes transplantés dans les airs. Mieux, chacun d'entre eux aura l'occasion de piloter un avion sous la surveillance d'un instructeur de vol.



VOLS ÉLUCIDÉS

Une bande sous les verrous

■ Le 20 juillet 2004, la police cantonale valaisanne a procédé à l'arrestation de trois personnes, dont un mineur, soupçonnées de commettre des vols en bande. L'enquête a permis d'établir que ces délinquants ainsi que deux complices s'étaient rendus coupables d'une quarantaine de vols, dont le butin s'élevait à plus de 80 000 francs.

L'arrestation de ces individus a été opérée à la suite d'une tentative de cambriolage perpétrée dans un commerce de Grône. Alertées, les patrouilles de police ont réussi à intercepter les occupants d'une voiture automobile, occupée par deux Kosovars et un ressortissant italien. Ils ont été placés en détention préventive.

En cours d'enquête, l'Office du juge d'instruction a aussi ordonné l'incarcération de quatre autres complices, dont deux receleurs, de nationalité étrangère. Le butin était composé de numéraire, de cartouches de cigarettes, de victuailles, d'alcool fort et d'appareils divers.

Les dégâts occasionnés lors des effractions sont importants. Ils représentent plusieurs dizaines de milliers de francs.

De Gampel à Vernayaz

Les cas imputés à cette bande ont été constatés sur le territoire de notre canton, entre Gampel et Vernayaz et même dans le val d'Entremont. Pour commettre leur forfait, ces gens se déplaçaient à l'aide de leurs véhicules et visitaient des magasins d'alimentation, des kiosques, des buvettes, des cantines et des véhicules.

Les perquisitions opérées aux domiciles des prévenus ont permis de récupérer un butin important, composé de cartouches de cigarettes et de victuailles, représentant 12 000 francs environ. Il est à relever qu'une partie des cigarettes et de l'alcool dérobés a été revendue par les receleurs, tenanciers d'établissements publics dans la région sierroise. L'argent provenant de ces méfaits a été dépensé par les intéressés.

C